

le 28 MAI 2025

56522

Saint-Ouen, le

26 MAI 2025

Le Directeur général

Référence : DPTAF/LW/MJ/2025-232

Affaire suivie par : Lorraine Weiss et Marie Jussaume

06 46 17 88 14 - lorraine.weiss@iledefrance-nature.fr

06 34 14 75 45 - marie.jussaume@iledefrance-nature.fr

Monsieur Michel BISSON

Président de l'agglomération Grand Paris
Sud

500 place des Champs Elysées

91080 EVRY-COURCOURONNES

Objet : Avis d'Île-de-France Nature sur le projet de SCOT de l'agglomération Grand Paris Sud

Monsieur le Président,

Par la délibération N°2025/005, l'agglomération Grand Paris Sud a arrêté son Scot le 04 février 2025. Île-de-France Nature contribue à la transposition, dans les SCoT et les PLUi des orientations et du projet régional exposés dans le Schéma directeur de la Région Ile-de-France (SDRIF), en vigueur depuis décembre 2013, et du SDRIF-E, approuvé par le conseil régional en septembre 2024, en particulier en ce qui concerne les espaces naturels, agricoles et forestiers, dans le cadre des périmètres régionaux d'intervention foncière (PRIF). Sur votre agglomération, Île-de-France Nature intervient sur trois PRIFs : les Vallées de l'Yerres et du Réveillon sur la commune de Combs-la-Ville, la forêt régionale de Saint Eutrope et l'espace naturel de Rougeau-Bréviande (au sein duquel se trouve l'Allée Royale). Ces deux derniers espaces naturels représentent 4 588 hectares sur lesquels l'agence mène un travail de prospection et de veille foncière, et dont 1 413 hectares sont directement gérés par ses équipes et aménagés en vue de permettre l'accueil du public ou l'installation d'exploitants agricoles. Île-de-France Nature accompagne par ailleurs plus largement les opérations de renaturation et de création d'espaces verts des communes et intercommunalités sur tout le territoire francilien, notamment en zone urbaine dense, à travers l'appel à projet régional du Plan Vert.

Ainsi, dans le cadre du projet de SCOT de l'agglomération Grand Paris Sud, je vous prie de bien vouloir trouver en annexe de ce courrier l'avis technique détaillé d'Île-de-France Nature, qui porte principalement sur la trame verte, la trame bleue, les espaces agricoles et les mobilités et accessibilité des espaces naturels.

Nos équipes restent à votre disposition pour toute question relative aux informations fournies.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Christophe MAILLET

Projet de SCoT de l'agglomération Grand Paris Sud
Arrêté le 04 février 2025
Avis d'Île-de-France Nature

Le territoire de l'agglomération Grand Paris Sud se situe au sud-est de Paris, à l'intersection du département de Seine-et-Marne et de l'Essonne. Son territoire est partagé entre les plateaux agricoles et l'axe de la vallée de la Seine.

La Région et son agence Île-de-France Nature (anciennement Agence des espaces verts) sont présentes sur ce territoire via trois Périmètres régionaux d'intervention foncière (PRIF) : les Vallées de l'Yerres et du Réveillon sur la commune de Combs-la-Ville, la forêt régionale de Saint Eutrope et l'espace naturel de Rougeau-Bréviande (au sein duquel se trouve l'Allée Royale). Ces espaces naturels représentent 9 519 hectares sur lesquels l'agence mène un travail de prospection et de veille foncière, et dont 1 413 hectares sont directement gérés et aménagés sur le territoire de l'agglomération afin de protéger la trame verte et agricole du territoire face aux pressions urbaines générées par l'aménagement de la ville nouvelle et le développement urbain des pôles urbains limitrophes.

Le territoire de la Brie française est principalement situé en Seine-et-Marne, au sud-est de la ceinture verte, même s'il comprend aussi une partie essonnoise au niveau du massif forestier de Rougeau. Il s'insère dans la frange sud-ouest du plateau de la Brie, limité à l'ouest par la rive droite des méandres de la Seine et à l'est par le faisceau ferré de la ligne T.G.V Lille-Marseille. Ce secteur est identifié dans le SDRIF-E comme une liaison forte entre la ville nouvelle de Sénart et l'agglomération melunaise via les bords de Seine. Il constitue également un chaînon essentiel de biodiversité de la Région pour les trames verte et bleue qui débouchent sur la Bassée.

Le territoire est fragmenté par des poches d'urbanisation et les infrastructures de transport. Les espaces forestiers et agricoles se confrontent en effet à l'avancée de l'urbanisation de la ville nouvelle de Sénart et de Melun, et le territoire est traversé par trois infrastructures importantes : les autoroutes A5a, A5b et la nationale 104 (dite « la Francilienne »).

Le territoire de la Brie française s'organise autour de plusieurs entités (Allée royale, la Forêt régionale de Rougeau, le Pavillon royal, le plateau de Noisement, le Domaine de l'Ormeteau et la Forêt régionale de Bréviande) qui forment la liaison d'intérêt régional entre la Forêt domaniale de Sénart et l'agglomération de Melun.

Située à moins de 30 km au sud de Paris, la forêt régionale de Saint-Eutrope, constitue un havre de verdure encerclée par les infrastructures urbaines du sud d'Orly. C'est le seul ensemble forestier d'envergure entre la RN 20 et la Seine. Les boisements sont majoritaires, cependant la richesse écologique du site tient beaucoup à Plaine d'Escadieu, clairière exceptionnelle de 30 ha ouverte sur un horizon boisé continu, sans aucune vue sur l'espace urbain.

Le massif a été acquis en 2001 et un schéma directeur a été élaboré en 2004-2005. Le boisement a été soumis au régime forestier en 2012 avec un document d'aménagement élaboré par l'ONF pour la période 2015-2036. Une route forestière a été réalisée en 2016 en vue de l'exploitation forestière mais également pour favoriser l'accessibilité du site et les liaisons piéton-cycle Seine/Orge. Des travaux de compensation écologique et de replantation d'essences adaptées au changement climatique ont été réalisés depuis 2020. Le site a souffert cependant d'occupations illicites nécessitant la fermeture du massif. L'aménagement du site, revu en 2019, propose une hiérarchisation des cheminements et des accès. Des travaux de requalification des entrées Est (Bondoufle) et Nord (Ris-Orangis) ont été réalisées en 2023 avec la renaturation-désimperméabilisation complète de l'ancien parking de l'hippodrome et la création d'un parking coté Bondoufle.

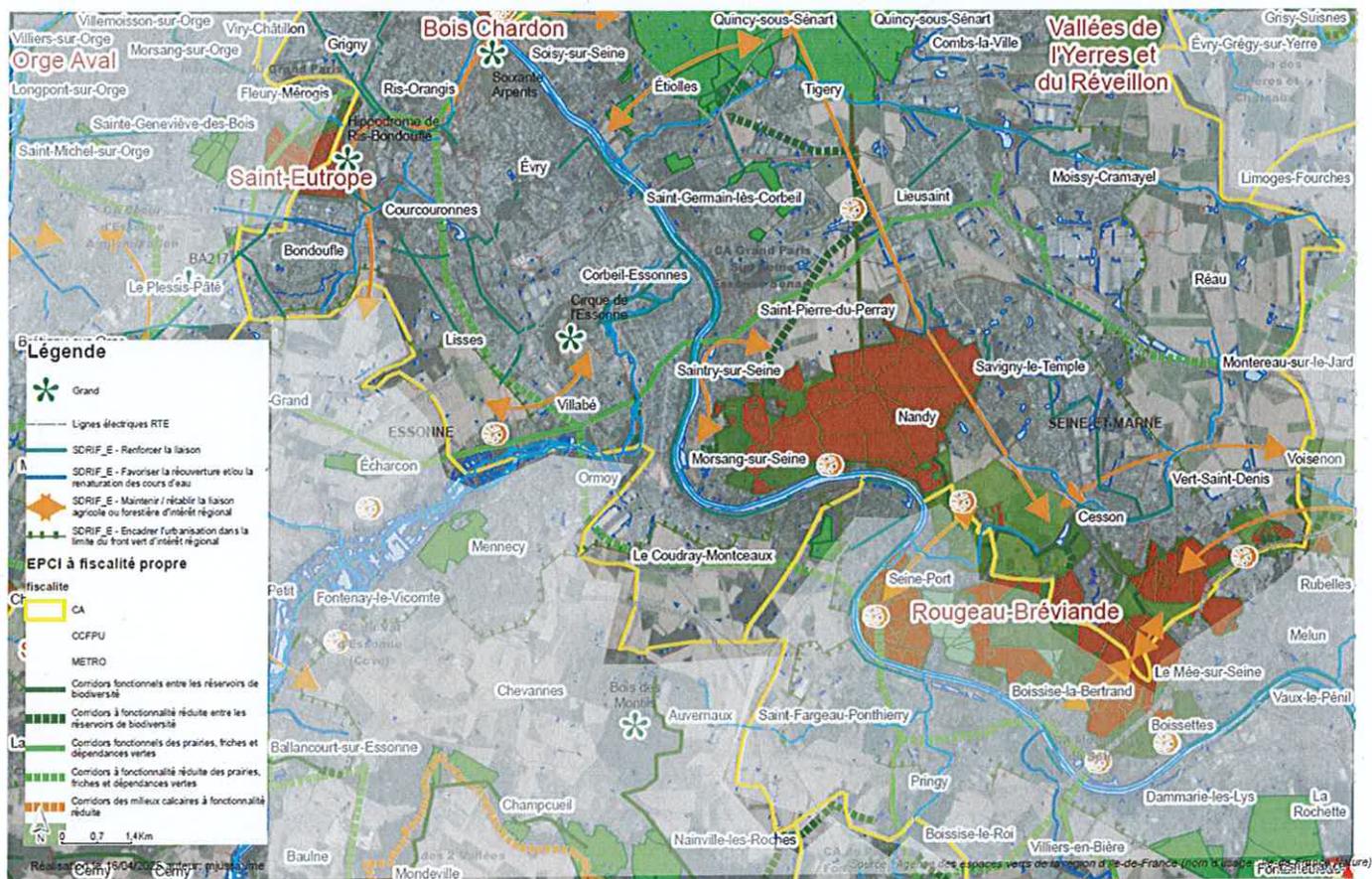
La propriété régionale (hors surface en PRIF VYR), en cumulé sur le territoire de la CA GPS, compte près de 1 413 ha, soit 1 346 ha acquis au sein du PRIF de Rougeau-Bréviande (qui compte Allée royale et Pavillon royal), 64 ha au sein du PRIF de Saint-Eutrope et 3 hectares sur la commune de Combs-la-Ville (ripisylve en berges de l'Yerres au sein du PRIF Vallées de l'Yerres et du Réveillon).

Les remarques sont présentées selon le plan thématique suivant

1. Trame verte et présentation des espaces naturels régionaux
2. Trame bleue :
 - Problématique de ruissellement et contribution des espaces naturels aux enjeux de régulation et d'infiltration
 - Continuité écologique vers la Seine via le ru de *l'Ecoute s'il pleut*
 - Concertation des acteurs sur les projets d'aménagement des berges de Seine dans le cadre du Parc Naturel urbain.
3. Espaces agricoles
 - Préservation du foncier agricole au sein d'un territoire d'industrie et des périmètres des ZAC de l'OIN portées par l'EPA Sénart

- Précarité du foncier agricole et évolution des modes de faire valoir qui pourraient s'inscrire dans l'extension du PRIF autour du secteur de l'Allée Royale.
 - Maintien des fonctionnalités agricoles au sein d'un territoire en développement
 - Qualité des terres agricoles et point de vigilance sur l'apport de remblais issus des projets d'artificialisation
4. Mobilités douces et accessibilité des espaces naturels
- Maintien de la vocation naturelle et paysagère de l'Allée Royale
 - Caractère patrimonial de la côte pavée (Nandy) et enjeux de gestion des ruissellements
 - Projet de réaménagement du parking d'accès à Bréviande et enjeu de la traversée de la départementale D 346
 - Renforcer la visibilité de la liaison St Eutrope Seine / 40 arpents

Carte 1 : Les PRIFs de Rougeau-Bréviande et de la Forêt de Saint Eutrope et les propriétés régionales sur le territoire de l'agglomération Grand Paris Sud



1. Trame verte et présentation des espaces naturels régionaux gérés par Ile-de-France Nature.

L'agglomération de Grand Paris Sud est concernée par plusieurs périmètres régionaux d'intervention foncière :

- La forêt régionale de Saint Eutrope
- L'espace naturel régional de Rougeau-Bréviande qui comporte les secteurs de la forêt de Rougeau, du corridor de l'Allée Royale et de la forêt de Bréviande.
- L'espace naturel régional des Vallées de l'Yerres et du Réveillon.

Dans le tome 1 du rapport de présentation « diagnostic territorial » : nous vous proposons de modifier les textes de présentations des espaces régionaux comme suit :

La Forêt régionale de Bréviande (p139)

La forêt régionale de Bréviande s'étend sur les communes de Savigny-le-Temple, Vert-Saint-Denis, Cesson, Seine-Port, le Mée-sur-Seine, Boissise-la-Bertrand et Boissettes. Un important linéaire de la forêt est en contact avec l'urbanisation. Les chênes constituent la toile de fond des peuplements, mais plusieurs autres essences sont représentées comme les châtaigniers, les bouleaux, les tilleuls et les charmes. Cet espace bénéficie d'un aménagement pour le public avec notamment un arboretum ainsi qu'un sentier naturaliste dans le bois de la Tour situé au nord du secteur.

Ambiances

Les ambiances changent au gré des peuplements. Les chênes montrent leurs troncs élancés et dans des infinis jeux de lumière. L'ambiance est calme, apaisée, et change au gré des peuplements.

La Forêt régionale de Rougeau (p140)

La forêt régionale de Rougeau s'étend sur les communes de Morsang-sur-Seine, Saint-Pierre-du-Perray, Saintry-sur-Seine, Nandy et Savigny-le-Temple.

La forêt présente une succession d'allées rectilignes et un important réseau de mares et de fossés. L'Allée Bourette constitue notamment l'un de ces axes structurants. Au nord, elle relie la forêt à l'Allée Royale qui permet une liaison vers la forêt de Sénart. Au Sud, elle permet l'accès aux bords de Seine et au domaine du Pavillon Royal. Ce domaine, dont il ne reste aujourd'hui que les jardins, est un site historique classé qui propose un aménagement paysager hérité du XVIIIème et du XIXème siècle ainsi qu'un verger conservatoire. Plusieurs essences sont représentées : Aulnes, Peupliers grisard, trembles mais aussi quelques châtaigniers et résineux habitent également le bois. La partie Nord de la forêt est la plus fréquentée et la plus aménagée. Le sud y est plus calme, plus naturel.

Ambiances

Les ambiances changent à l'occasion des clairières, mares forestières, rus ou dénivelés, qui agrémentent le parcours. Les jeux de lumières, le bruit des feuillages participent également à ces ambiances forestières de qualité.

La Forêt régionale de Sainte Eutrope (p141)

Située à moins de 30 km au sud de Paris, la forêt régionale de Saint-Eutrope s'étend sur les communes de Fleury-Mérogis, Ris-Orangis et Bondoufle.

C'est le seul ensemble forestier d'envergure entre la RN 20 et la Seine. Les boisements sont majoritaires, cependant la richesse écologique du site tient beaucoup à Plaine d'Escadieu,

clairière exceptionnelle de 30 ha ouverte sur un horizon boisé continu, sans aucune vue sur l'espace urbain. Les peuplements forestiers sont majoritairement composés de chênes. Des châtaigniers sont également présents, dont le renouvellement a été rendu nécessaire par la présence de la maladie de l'encre. Le milieu comprend également un vaste réseau de mares. Désormais, une zone totalement renaturée agrémente la partie Est de la forêt. L'ancien parking de l'hippodrome a été totalement désartificialisé et remodelé.

A noter que l'agence des espaces verts se nomme désormais Ile-de-France Nature, il faudra donc **modifier sa mention dans l'Etat initial de l'environnement (page 42)**

2. Trame bleue :

- **Problématique de ruissellement et contribution des espaces naturels aux enjeux de régulation et d'infiltration**

Le territoire de l'agglomération fait actuellement face à d'importantes problématiques de ruissellement qui exercent des pressions sur les capacités de charge des espaces naturels et forestiers régionaux. Pendant les épisodes de pluviométrie intense, la forêt de Rougeau fait par exemple l'objet d'engorgement de certains fossés au niveau du Hameau de Villededon et d'une montée en charge du rû du Ravin du Gouffre. L'artificialisation des zones urbaines alentours et la présence de plusieurs exutoires qui refoulent les eaux vers les espaces naturels et forestier et accentuent les ruissellements.

Dans le DOO DAACL, concernant les prescriptions de la Trame Bleue, il est fait mention page 10 de la définition d'une marge de recul adaptée qui exclue les constructions et les installations imperméabilisantes des berges classées en zone N. Cette vision à grande échelle géographique est pertinente pour les réflexions sur les lisières. Par ailleurs, la gestion des excès d'eau doit en effet s'effectuer à la parcelle et ne doit pas se limiter à la mise en place d'exutoires qui accentuent les ruissellements dans les espaces naturels et forestiers. Nous vous invitons donc également à envisager l'analyse des continuités écologiques de la trame bleue à plusieurs échelles pour insister sur le halo d'incidences des zones urbanisées sur les espaces naturels limitrophes.

- **Continuité écologique vers la Seine via le ru de *l'Ecoute s'il pleut***

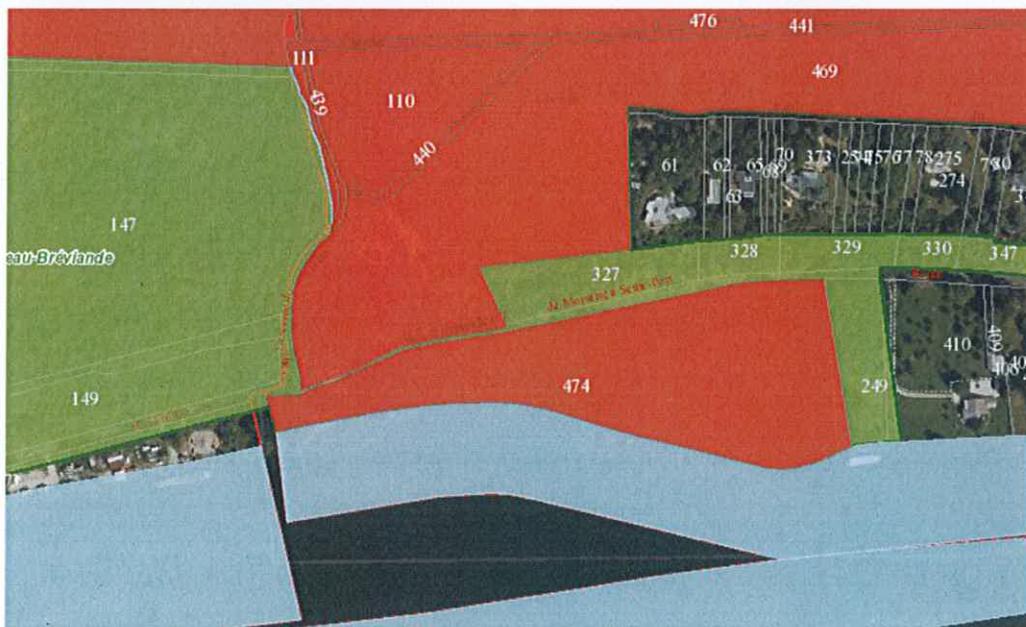
Le ru de l'Ecoute s'il pleut devrait également être mentionné car il est le support d'une continuité écologique inscrite au SDRIF-E et assurant la liaison entre la forêt de St Eutrope et la Seine. Par ailleurs, la Forêt régionale de St Eutrope mériterait d'être mentionnée comme « Forêt » et non comme « Bois ».

Un travail plus fin devra être réalisé pour préciser le tracé des corridors écologiques. IDF Nature a identifié cette liaison entre St Eutrope et la Seine jusqu'au trèfle du SDRIFe des Soixante Arpents comme prioritaire.



- **Concertation des acteurs sur les projets d'aménagement des berges de Seine dans le cadre du Parc Naturel urbain.**

Dans le cadre du projet de Parc Naturel Urbain, nous vous invitons à associer les différents acteurs pour la conciliation des usages (notamment la Fédération Départementale de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique FDAAPPMA dans le cadre des haltes fluviales prévues sur des parcelles régionales dans l'inventaire des sites potentiels du Parc Naturel Urbain). La localisation d'une halte dans le projet de Parc Naturel Urbain sur la parcelle régionale à proximité de l'exutoire du ravin du Gouffre (parcelle D0474 Nandy) est un exemple.



3. Espaces agricoles

- **Préservation du foncier agricole au sein d'un territoire d'industrie et des périmètres des ZAC de l'OIN portées par l'EPA Sénart**

Le territoire de l'agglomération Grand Paris Sud accueille une opération d'intérêt national portée par l'EPA Sénart. Celle-ci s'organise autour de plusieurs projets de construction en extension des bourgs existants mais se définit également par l'implantation d'activités de logistique et d'industrie qui consomment des emprises conséquentes sur le plateau agricole.

Rougeau-Bréviande sur les terres agricoles sanctuarisées autour de l'Allée Royale serait un moyen de pérenniser durablement le foncier en permettant la mise en place d'une veille foncière sur le territoire et d'un accompagnement des exploitants. Le DOO DAACL arrêté, ni le tome 2 *Etat initial de l'environnement* (qui détaille différents dispositifs de protection page 60 à 62) ne font mention du PRIF de Rougeau-Bréviande et pourraient présenter le dispositif et l'intérêt de son déploiement comme suit :

« Le périmètre régional d'intervention foncière (PRIF) porté par Ile-de-France Nature (anciennement Agence des Espaces Verts) permet notamment une veille foncière sur les espaces naturels, agricoles et forestiers du territoire pour limiter l'inflation des références de prix et le risque de mitage. Le PRIF est un outil foncier partenarial adapté pour concilier les ambitions régionales et les préoccupations locales en matière de protection et de valorisation des espaces naturels, agricoles et forestiers. Sur ces périmètres délimités, reconnus pour leur dimension stratégique, leurs fonctions ou leur vulnérabilité, des réflexions sont menées en concertation avec les élus locaux, les acteurs gestionnaires et les usagers, pour offrir un cadre privilégié d'intégration des outils d'intervention foncière disponibles (délégation du droit de préemption ENS, conventions de veille foncière SAFER etc.). En articulation avec la portée réglementaire des documents d'urbanisme et à l'échelle macro du SDRIF, le PRIF constitue un cadre de discussion entre la Région et ses partenaires à l'échelle du territoire. Il fait l'objet d'une délibération des collectivités concernées pour marquer leur engagement et permettre à Ile-de-France Nature d'intervenir. Sur le territoire IDF Nature intervient dans le cadre de trois périmètres : le PRIF de l'espace naturel régional Rougeau-Bréviande, le PRIF de la forêt de Sainte-Eutrope et, à la marge, le PRIF des vallées de l'Yerres et du Réveillon. »

- **Maintien des fonctionnalités agricoles au sein d'un territoire en développement**

La page 53 du tome 1 du rapport de présentation « diagnostic territorial », développe l'enjeu des circulations agricoles. Nous rappelons que l'axe de l'Allée royale n'a pas vocation à être utilisé pour des circulations d'engins motorisés.

- **Qualité des terres agricoles et point de vigilance sur l'apport de remblais issues des projets d'artificialisation**

Dans le DOO DAACL, page 16, l'objectif *Affirmer le sol comme ressource* développe les enjeux de qualité des terres et de structure des sols. Au regard du manque de visibilité des conséquences des remblais de terres et l'accueil de déchets inertes, nous vous invitons à rajouter une recommandation sur l'interdiction des pratiques de décapement de terres agricoles (accueil de remblais sur les terres agricoles) et la limitation de l'étalement de terres de remblais sur les espaces naturels et agricoles résiduels.

Par ailleurs, le développement des énergies renouvelables, mentionné page 19 du DOO DAACL, doit prioriser les terres artificialisées et ne doit pas se faire au détriment des

espaces naturels, agricoles et forestiers. La recommandation suivante pourrait donc être étendue aux différents types d'espaces.

« Définir dans les PLU, de manière optimisée, les secteurs pouvant être concernés par l'accueil d'installations de production d'énergie renouvelable (éolien, méthanisation, etc.) et en veillant aux impacts fonciers (fragmentation, consommation, réversibilité des aménagements, etc.). Les lieux d'implantation devront se trouver en dehors des zones cultivées et des espaces naturels et forestiers identifiés au sein des PRIF d'IDF Nature. »

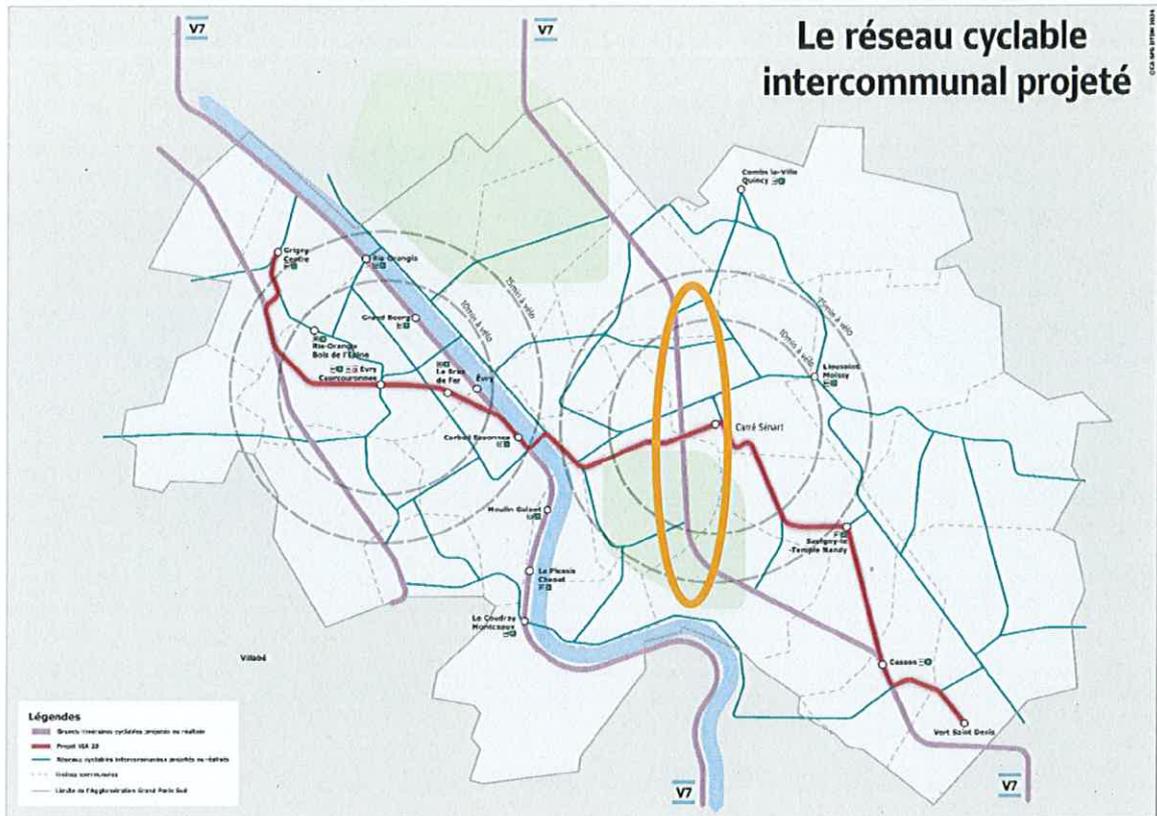
4. Mobilités douces et accessibilité des espaces naturels

- Maintien de la vocation naturelle et paysagère de l'Allée Royale

Nous recommandons d'ajouter dans le DOO DAACL, 3.2.3 ***Tripler la part modale du vélo dans les déplacements du quotidien d'ici à 2030 et favoriser les mobilités alternatives et la marche***page 52-53, la mention suivante :

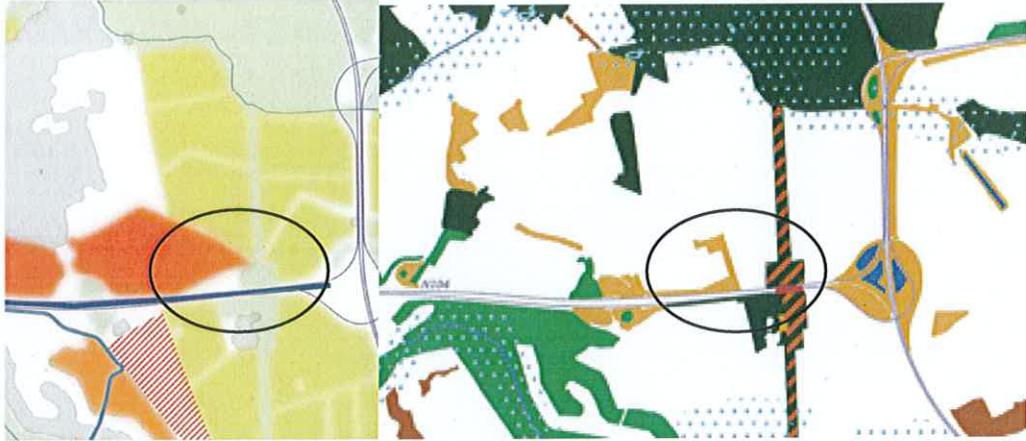
« Le SCoT incite les communes à créer les conditions favorisant les modes actifs en facilitant la mise en œuvre du Plan Vélo de Grand Paris Sud en réservant les espaces nécessaires à la réalisation des aménagements et stationnement cyclables, **tout en adaptant le cahier des charges aux conditions de gestion et de maintien des fonctionnalités des espaces naturels, agricoles et forestier pour limiter les impacts sur la biodiversité.** »

Dans le DOO DAACL, page 52, la carte spatialise le tronçon V7 de l'itinéraire du RER Vélo sur l'emprise régionale. IDF Nature rappelle que le mobilier et le cahier des charges de réalisation de ces itinéraires doivent s'adapter à la vulnérabilité des milieux naturels (absence d'éclairage, stabilisé semi perméable, largeur des pistes).



Par ailleurs, l'allée Royale est identifiée comme un corridor dans la trame Verte et Noire de l'agglomération GPS et comme un axe structurant des liaisons entre la forêt domaniale de Sénart et la forêt régionale de Rougeau. A ce titre, IDF Nature porte un projet paysager de renforcement du corridor écologique. Les cheminements présents au sein de l'emprise régionale n'ont donc pas vocation à accueillir des circulations pour engins motorisés (y compris agricoles) et des aménagements qui pourraient perturber la quiétude du site (éclairage, revêtements enrobés etc.).

A noter que la **carte sur l'attractivité et le rayonnement économique**, semble indiquer l'implantation d'un site industriel en lisière de l'allée royale. Malgré l'existence d'une zone d'activités sur la commune de Tigery, le périmètre du lot semble en contradiction avec la carte de préservation des corridors écologiques de l'agglomération et les orientations du SDRIF E. **Une modification de l'emprise du projet avec un maintien de l'espace de lisière aux abords de l'allée royale semble donc nécessaire.**



Extraits des cartes sur l'attractivité et le rayonnement économique et sur l'armature verte et agricole



Extrait carte du SDRIF-e

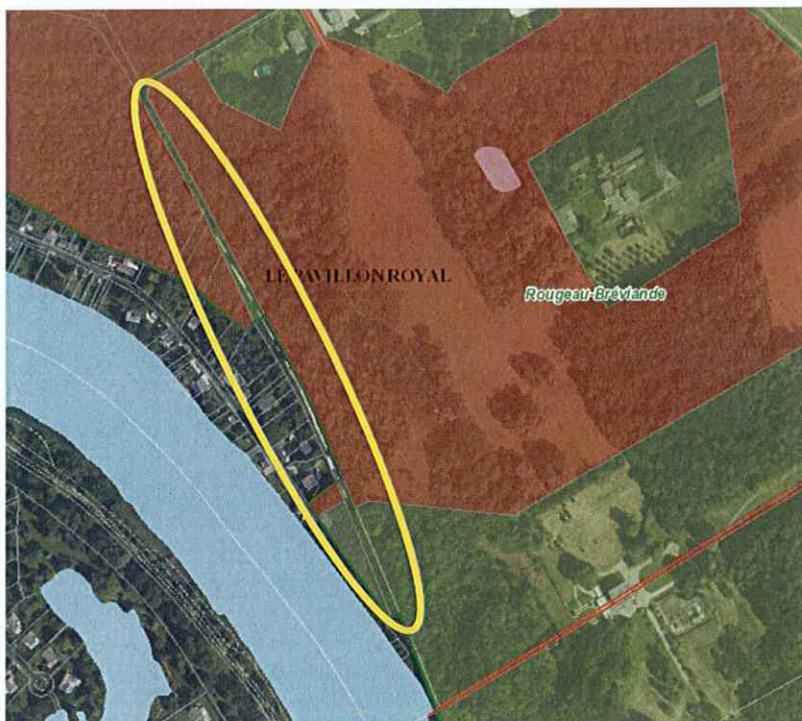
- L'emprise de l'ancien Golf de Villeray est bien identifiée comme « engageant une réflexion sur le devenir du secteur » et nous réinsistons sur le souhait d'IDF Nature d'être bien associée aux groupes de travail sur cet espace en vue d'assurer sa cohérence avec le projet paysager de l'Allée Royale.



Carte armature verte et agricole

- Caractère patrimonial de la côte pavée (Nandy) et enjeux de gestion des ruissellements

Au même titre que l'allée Royale, la cote pavée, située à Nandy, est un axe de liaison douce dont les caractéristiques historiques doivent être maintenues pour des raisons patrimoniales mais aussi hydrauliques. L'aménagement de cette pente en voie cyclable en enrobé est à éviter en raison du risque d'aggravation des problématiques de ruissellement sur le secteur.



Carte de localisation de la cote pavé en lisière du Pavillon Royal (rouge propriétés régionales/vert périmètre du PRIF)

- **Projet de réaménagement du parking d'accès à Bréviande et enjeu de la traversée de la départementale**

Au sein du projet d'aménagement stratégique, il est mentionné l'objectif de ***Garantir l'accès pour tous aux espaces naturels du territoire***. Sur le territoire de l'agglomération Grand Paris Sud, il existe plusieurs espaces de parkings et de stationnements pour accéder aux espaces naturels régionaux. IDF Nature mène par exemple un projet de réaménagement du parking du bois de Bréviande sur la commune de Vert-Saint-Denis. L'existence de ces points de stationnements existants pourrait toutefois être renforcée par la sécurisation des traversées des infrastructures de transports, qui invisibilisent certaines proximités, et qui permettraient de valoriser certaines entrées.



Localisation de la traversée de la D346

- Renforcer la visibilité de la liaison St Eutrope Seine / 40 arpents par la continuité écologique entre la forêt de Saint Eutrope et la Seine.

Le lien avec les espaces situés au sud-ouest de l'A6 n'est pas visible. Cette discontinuité est majeure et probablement difficilement résorbable, néanmoins il existe un franchissement piéton/cycle sous l'A6 qui assure au minima cette continuité douce, en lien avec la voie verte de l'aqueduc de la Vanne.



Carte armature verte et agricole



Extrait carte du SDRIF-e